

Prévention Sécurité

REF : DPS2013011

Signataire : P. LE BAS

Séance du Conseil Municipal du 11/07/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Versement de la participation de la Commune d'AUBERVILLIERS au GIP Aubermédiation au titre de l'exercice 2013

EXPOSE :

Le 2 avril 2013 avait lieu l'Assemblée Constitutive du Groupement d'Intérêt Public Aubermédiation, GIP créé par la suite officiellement le 29 mai dernier par la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Ce Groupement, pour rappel, est porteur du dispositif de Médiation de nuit à Aubervilliers, résultat d'un projet en construction depuis maintenant 2 ans, qui se concrétisera dès la rentrée de septembre prochain.

Ce dispositif, qui mènera une action notable au coeur du développement d'un véritable service public nocturne à Aubervilliers, comptera un Directeur, deux Responsables d'équipe, huit Médiateurs et une Assistante de Direction, tous en cours de recrutement aujourd'hui.

Les objectifs d'Aubermédiation seront, par ailleurs, et entre autre, les suivants :

- Réguler les comportements et usages perturbant le « bien vivre ensemble » (incivilités) sur l'ensemble des espaces publics et communs,
- Contribuer à traiter les atteintes mineures aux biens et aux personnes, et prévenir la délinquance,
- Mener une action de médiation entre des personnes en conflit,
- Assurer la continuité d'une présence sociale de proximité rassurante la nuit.

L'action des médiateurs s'inscrira ainsi au coeur du territoire aubervillarien, et traitera l'ensemble des problématiques rencontrées, telles que les occupations de hall, les conflits de voisinage, les violences intrafamiliales,...sur quatre quartiers ciblés de la commune, le tout en effectuant également une veille technique au sein des patrimoines des bailleurs et sur l'espace public.

Depuis la naissance du projet « Aubermédiation » en 2011, la Ville d'Aubervilliers a fait preuve d'une implication majeure, et ce à toutes les étapes de la démarche :

- D'une part dans le montage technique complet du projet, coordonné par la Direction Prévention et Sécurité, mais aussi avec la participation active de la DAJDAG, de la DACP, de la DAF, et de la DRH, au sein d'un groupe projet GIP ;

- D'autre part, dans la mobilisation et la construction du partenariat avec les bailleurs et les entreprises aujourd'hui membres du GIP ;
- Dans sa participation au recrutement de l'ensemble des personnels du futur dispositif de Médiation de nuit ensuite ;
- Enfin, dans sa volonté constante de veiller au bon fonctionnement du dispositif, traduite par l'élection aux fonctions de Président des Assemblées du GIP Aubermédiation du Maire d'Aubervilliers.

Par ailleurs, cette implication suppose également un engagement financier de la commune et des autres membres du Groupement, engagement financier prévu par la convention constitutive déjà approuvée par la Ville. .

Aussi, dans ce cadre et sur la base de la convention constitutive, les différents membres du GIP Aubermédiation ont délibéré lors du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du Groupement en date du 24 juin 2013, autour de la question du budget prévisionnel 2013 du dispositif de Médiation de nuit.

En accord avec l'ensemble des partenaires présents, la commune d'Aubervilliers participera au financement du Groupement à hauteur de **81 158.00 €** pour l'année en cours, soit **34 % de son budget prévisionnel total**.

Cette somme comprend :

- **33 088.00 €** d'avance de frais, déduite, de fait, de la subvention à verser au GIP – frais de recrutement, mise à disposition de matériel bureautique et informatique, travaux du local du dispositif...
- **48 070.00 €** de participation financière à verser effectivement au Groupement pour son exercice 2013.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 48 070.00 € au GIP Aubermédiation dans le cadre de son exercice 2013.
- **DE PRENDRE** acte de la mobilisation de divers moyens de fonctionnement municipaux (mobilier, bureautique...) au profit du GIP, au titre de ses besoins de fonctionnement courant, évalués à la somme de 33 088.00 € pour l'année 2013.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 de la commune sur l'imputation 901 - 6558 – 110.

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2013011

Signataire : P. LE BAS

OBJET : Versement de la participation de la Commune d'AUBERVILLIERS au GIP Aubermédiation au titre de l'exercice 2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 98 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011,

Vu la Convention Constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Aubermédiation du 2 avril 2013,

Vu l'arrêté n°2013-1430 portant approbation de la Convention Constitutive et de la création du GIP Aubermédiation à Aubervilliers, du 29 mai 2013,

Vu le budget prévisionnel du GIP Aubermédiation pour l'année 2013, adopté lors des Assemblées du GIP Aubermédiation du 24 juin 2013,

Considérant qu'il convient de donner suite aux engagements pris par la commune dans le cadre de la Convention Constitutive du GIP Aubermédiation, et qu'il convient dans ce cadre de verser au Groupement la somme convenue lors du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale du GIP, et que cet engagement portait tant sur le versement d'une participation financière que sur des aides valorisables en nature,

A l'unanimité.

DELIBERE :

FIXE la participation financière de la commune au budget 2013 du GIP Aubermédiation à 48 070 €.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013 de la commune sur l'imputation 901-6558-110-GIP.

- **PREND ACTE** de la mobilisation de divers moyens de fonctionnement municipaux (mobilier, bureautique...) au profit du GIP, au titre de ses besoins de fonctionnement courant, évalués à la somme de 33 088.00 € pour l'année 2013.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 19/07/2013

Publié le 18/07/2013

Certifié exécutoire le : 19/07/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué